

TdR Séminaires Nationaux sur la surveillance, le suivi, l'inspection et l'application des sanctions en évaluation environnementale

21 février 2012 – version finale

Gwen van Boven

Contexte et justification

La surveillance, le suivi, l'inspection et l'application des sanctions sont autant d'activités qui contribuent à donner un caractère concret aux évaluations environnementales en général et aux études d'impact et audits environnementaux et sociaux. En effet en cas de délivrance d'une autorisation environnementale et de la mise en œuvre du projet, elles visent :

- 1) en ce qui concerne la surveillance à vérifier la mise en application effective des mesures préconisées dans le Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) ;
- 2) en ce qui concerne le suivi de l'évolution des paramètres environnementaux et sociaux en rapport avec la mise en œuvre d'un projet et de ce fait l'efficacité des mesures d'atténuation et des autres dispositions préconisées par le Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) ;
- 3) en ce qui concerne l'inspection à contrôler l'application des normes, règles et standards nationaux et internationaux sur l'environnement ; et
- 4) en ce qui concerne les sanctions positives ou négatives, encourager les actions en faveur de l'environnement ou au contraire à réprimander les atteintes à l'environnement.

Ainsi, alors que le rôle de l'étude d'impact est de prédire et d'estimer l'ampleur des effets environnementaux du projet avant qu'ils ne se produisent et de proposer des moyens pour les gérer, la surveillance, le suivi, l'inspection et l'application des sanctions agissent comme des mécanismes de vérification et de promotion tout au long de la mise en œuvre et l'opérationnalisation du projet de la bonne gestion effective de l'environnement en relation avec les projets. Des défaillances dans ces étapes peuvent rendre la gestion environnementale beaucoup moins efficace et compromettre l'important investissement qu'est l'évaluation environnementale.

L'importance de ces étapes du processus d'évaluation environnementale n'est donc pas à démontrer. Toutefois leur niveau d'institutionnalisation, de mise en œuvre effective et d'efficacité n'est pas clairement établi dans les différents pays d'Afrique centrale membres du SEEAC. Il est également important de sensibiliser les parties prenantes sur l'importance d'un bon système de surveillance/suivi/inspection/sanction et des modalités possibles pour l'atteindre. Ensuite, il serait utile d'élaborer un agenda vers une amélioration importante des systèmes en vigueur.

C'est dans le cadre de ces besoins, que les associations nationales des professionnels en évaluation environnementale du Burundi, Cameroun, Congo Brazzaville, RCA et Rwanda organiseront des séminaires nationaux sur le thème surveillance/suivi/inspection/sanction . Ces séminaires seront financés par le Gouvernement des Pays-Bas dans le cadre du Programme d'Appui aux Associations Nationales d'Evaluation Environnementale en Afrique Centrale (PAANEEAC). Ce présent document présente les TdR pour ces séminaires.

Titre du séminaire

Séminaire sur la surveillance, le suivi, l'inspection et l'application des sanctions en évaluation environnementale

Durée

Deux (2) jours

Objectifs

- Faire l'analyse critique de l'état des lieux en ce que concerne le système de surveillance/suivi/inspection/sanction en évaluation environnementale (situation et raisons de la situation actuelle)
- Sensibilisation sur l'importance d'un système efficace de surveillance/suivi/inspection/sanction
- Sensibilisation sur les systèmes de surveillance/suivi/inspection/sanction en respect en vigueur au plan international
- Echange sur les besoins et les possibilités pertinents pour le pays concernés
- Elaborer des recommandations concrètes pour l'amélioration de l'efficacité des systèmes des pays concernés

Groupe cible

Entre 20 et 30 personnes venant :

- De l'administration en charge de l'EIE ;
- De l'administration responsable pour l'inspection environnementale ;
- Du corps des inspecteurs en environnement ;
- De L'association nationale pour l'évaluation environnementale ;
- Des juristes et avocats environnementaux ;
- Des organisations de la société civile

Organisation et Exécution

Les tâches seront divisées comme suite :

Tâche	Responsable	Remarques
<i>Canevas du document de travail</i>	le consultant	Le consultant préparera un canevas pour le document de travail incluant les aspects objectifs du système de système de surveillance/suivi/ inspection/sanction (réglementation, institutions, capacités, mise en œuvre : la pratique) pour servir de base aux échanges
<i>Document de travail</i>	l'association nationale	L'association, en relation avec l'administration en charge, préparera le document de travail en utilisant le canevas préparé par le consultant (délai : 4 semaines)
<i>Programme du séminaire</i>	le consultant avec la CNEE	Le consultant avec la CNEE élaboreront le programme pour observations par le SEEAC et les associations
<i>Organisation du séminaire</i>	l'association nationale	Elle recevra un budget directement de la CNEE (voir l'annexe)
<i>Présidence du séminaire</i>	l'association nationale	Ouverture et clôture
<i>Facilitation du</i>	la CNEE et/ou	La CNEE rendra disponible un de ses secrétaires techniques

<i>séminaire</i>	l'association nationale	(spécialisés en EIE) ou/et un consultant (spécialiste en surveillance/suivi/inspection/sanctions). L'association rendra disponible un membre ou un de ses animateurs formés dans la FDF de gérer ce séminaire. Les modalités exactes peuvent différer selon besoin du pays/association
<i>Rapport du séminaire</i>	l'association nationale	Le rapport sera soumis au plus tard deux (2) semaines après le séminaire

Profil du consultant

- Inspecteur/Spécialiste inspection/suivi/tenue en respect
- Gestion/gouvernance environnementale
- EIE
- Bilingue (Anglais + Français)
- Expérience en Afrique (de préférable Centrafrique)

Budget

Les montants suivant seront disponible pour cette activité :

1. Pour l'organisation du séminaire : Eur 1.500
 - o Source : PAANEEAC
 - o L'association gère et justifie ce budget dans son rapport financier
2. Pour l'engagement d'un spécialiste en inspection et son déplacement : Max Eur 20.000
 - o Source : PAANEEAC¹
 - o La CNEE gère et justifie ce budget et engage directement le consultant
3. Le déplacement du facilitateur de la CNEE sera pris en charge par la CNEE sur son propre budget

Les budgets provisoires détaillés se trouvent dans l'Annexe 1.

Itinéraire

Pour raisons d'économiser, on propose une combinaison dans le temps des séminaires dans les pays voisins comme suite :

1. Groupe 1 : Rwanda et Burundi (facilitateurs : Consultant + Gwen)
2. Groupe 2 : Cameroun, RCA, Congo Brazza (facilitateurs : Consultant + Reinoud)

Dates

La CNEE avec le SEEAC et les associations concernées détermineront les dates pour ces combinaisons des séminaires. Cette programmation demandera une concertation et coordination précises entre tous les parties impliquées. Dans tous les cas, le séminaire devrait se tenir bien avant la réunion annuelle (restitution régionale des expériences).

Programme du séminaire

Le programme détaillé sera élaboré ensemble avec le consultant dès qu'il/elle est engagé(e). Les grandes lignes sont présentées dans le tableau en annexe 2.

¹ Le PAANEEAC dans son budget pour des activités nationales connait quelques économies dues au fait que deux associations ne sont plus impliquées dans le programme et donc ne réclameront plus les budgets disponibles pour eux. C'est de ces économies qu'on financera l'engagement d'un consultant pour cette activité.

Annexe 1 : les budgets provisoires détaillés

Budget indicatif (PAANEEAC) pour l'atelier national (justifiable par l'association

1. nationale)

L'association nationale organisera le séminaire national

Dépenses	EUR €
Frais de service pour facilitateur	250
Location salle pour 2 jours	375
Pauses café (10-20 personnes x 2 x 2 jours)	225
Déjeuners (10-20 personnes x 2 jours)	300
Matériel didactique pour le séminaire	100
Communications des organisateurs de formation	50
Imprévus	50
Prestation de service pour l'association (10%)	150
Total des dépenses (au maximum)	1500

Budget indicatif (PAANEEAC) pour le déplacement du facilitateur (contrat direct avec la CNEE)*

2.

La CNEE engagera un inspecteur/spécialiste inspection/mise en respect comme facilitateur/personne ressource pour les séminaires nationaux.

Dépenses	EUR €
Frais de service pour 5 séminaires x 3 jours* x Eur 750	11250
Voyage (2 billets)**	3000
Voyage divers (visa, inoculations, etc)	1000
Hébergement (max 3 nuits x 5 pays)	1500
Per diem (max 3 jours x 5 pays)	1125
Imprévus	1000
Total des dépenses (au maximum)	18875

* 2 jours d'atelier, 1 jour des préparatifs/rapport/voyage

** 2 tours de voyage: 1) Burundi & Rwanda, 2) Cameroun, Congo, RCA

Annexe 2 : les grandes lignes du programme du séminaire

Heure	Activité	Personne responsable
Jour 1, matinée (9h00 - 13h00)	<i>Ouverture</i> du séminaire	l'Association Nationale
	<i>Introduction</i> (thème, programme et participants)	CNEE
	<i>Inventaire</i> : quel est la situation actuelle dans le pays en ce qui concerne le système de surveillance/suivi/inspection/sanction de l'EIE ? Session interactive : le consultant facilite l'échange sur les spécificités du pays (ex. réglementation, institutions, capacités, mise en œuvre : la pratique), entre autre sur la base d'un document de travail préparé préalablement	CNEE/Consultant/association
Jour 1, après-midi (14h00 - 17h00)	<i>Sensibilisation</i> : pourquoi le système de surveillance/suivi/inspection/sanction ? Quel sont les modalités possible pour le rendre plus efficace ? Exemples internationaux avec accent sur l'Afrique. Discussion modérées sur les avantages et désavantages des options.	Consultant/personne ressource
	Evaluation/résumé de la journée	CNEE/association
Jour 2, matinée (9h00 - 13h00)	Récap et intro du programme de la journée	CNEE/association
	<i>Analyse</i> : constat des besoins et des possibilités pertinentes pour le pays. Echanges sur les priorités.	Consultant/association
Jour 2, après-midi (14h00 - 17h00)	<i>Planning</i> : Elaborer des recommandations concrètes pour le pays : quoi faire, comment le faire, par et avec qui, sur quelles conditions ?	Consultant/association
	Evaluation/résumé de la journée	CNEE/association
	Clôture	Association Nationale